

**COMMUNE DE DUINGT**  
**Procès-verbal**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Procurations : 5

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 19h, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (10)

M. BARITHEL Eric ; M. DAVIET Rémi ; Mme GUY Nicole ; M. ROLLIN Marc ; Mme ROFFINO Cécile ; M. DUCHEZ Patrick ; Mme MICHELET Aude ; Mme MELIARD Marie-Laure ; Bruno BARTHALAIS ; M. LUGAZ Patrick.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (5)

M. DE MARCHI Jean-Louis donne pouvoir à M. DUCHEZ Patrick ; M. PAILLE Jean-François donne pouvoir à Mr DAVIET Rémi ; M. ZANINI Frédéric donne pouvoir à Mme GUY Nicole ; Mme FOCHT Catherine donne pouvoir à Mr ROLLIN Marc ; Mme DUCLOS Catherine donne pouvoir à Mme MELIARD Marie-Laure.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20/03/2024

Date d'affichage de la convocation : le 20/03/2024

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme ROFFINO Cécile est désignée pour remplir cette fonction



❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 19 Février 2024 ;

**Monsieur Le Maire demande à rajouter exceptionnellement à l'ordre du jour du conseil municipal une délibération concernant « L'aide ponctuelle à un habitant pour ses frais de déplacement », le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour cette délibération.**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

**D20240301**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU RECEVEUR**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des opérations effectuées par Monsieur le Receveur et ses services, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

**COMMUNE DE DUINGT**  
**Procès-verbal**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

- *Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le trésorier municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

D20240302

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET 2023**

M. Eric BARITHEL Maire-Adjoint est élu président de séance.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

<b>RESULTATS REALISES 2023</b>	
<i>FONCTIONNEMENT</i>	
<b>DEPENSES REALISEES</b>	<b>1 029 719.43 €</b>
<b>RECETTES REALISEES</b>	<b>1 691 684.83 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>661 965.40 €</b>
Compte 002 excédent antérieur reporté	800 000.00 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT 2023</b>	<b>1 461 965.40 €</b>
<i>INVESTISSEMENT</i>	
<b>DEPENSES REALISEES</b>	<b>580 105.86 €</b>
<b>RECETTES REALISEES</b>	<b>839 860.21 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>259 754.35 €</b>
<b>COMPTE 001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>558 354.38 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT 2023</b>	<b>818 108.73 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DES DEUX SECTIONS CUMULEES</b>	<b>921 719.75 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE DES DEUX SECTIONS</b>	<b>2 280 074.13 €</b>

Hors de la présence de M. Marc ROLLIN, Maire,

⇒ *Le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget principal 2023,*

D20240303

**VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES POUR 2024**

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

- **DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales** les bases ayant de nouveau fortement augmentées en 2023, et qui se présentent ainsi :

Taxe d'habitation	9.26 %
Foncier bâti	20.78 %
Foncier non bâti	40.98 %

- *de DONNER pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n° 1259 COM.*

**COMMUNE DE DUINGT**  
**Procès-verbal**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

D20240304

**AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2023  
 AU BUDGET PRINCIPAL 2024**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 au budget principal 2024 à hauteur de **1 461 965.40 €** de la manière suivante :

**Au fonctionnement**

Au compte R 002 **700 000.00 €**

**A l'investissement**

Au compte R 001 **818 108.73 €**

Au compte R 1068 **761 965.40 €**

D20240305

**VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2024, élaboré lors de la commission de finances du 15 mars 2024.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Monsieur Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- ✓ Fonctionnement : 7.5 %
- ✓ Investissement : 7.5 %

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

- **APPROUVE le budget Primitif 2024 de la commune équilibré en recettes et en dépenses :**

- ✓ **FONCTIONNEMENT** **2 027 915.30 €**
- ✓ **INVESTISSEMENT** **3 309 310.91 €**

D20240306

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT  
 AUX ASSOCIATIONS DUNOISES**

ASSOCIATIONS	2022	2023	2024
Ecole maternelle / primaire activités éducatives et sportives	6 500 €	3 500 €	<b>3500 €</b>
Sou des écoles	750 €	750 €	<b>3750 €</b>
ACCA (chasse)	250 €	250 €	<b>250 €</b>
CNLD (club nautique)	250 €	250 €	<b>250 €</b>
Les Dynamics	250 €	250 €	<b>250 €</b>
Les Bons Amis	800 €	1 200 €	<b>1200 €</b>
Comité des Fêtes	500 €	500 €	<b>750 €</b>
Foyer du Laudon St Jorioz	600 €	1 200 €	<b>800 €</b>
Prévention routière	100 €	100 €	<b>100 €</b>
Chœur de l'Eau Vive	500 €	1 500 €	<b>500 €</b>
Bouffées d'Air	0	0	<b>200€</b>

**COMMUNE DE DUINGT**  
**Procès-verbal**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

Aviron de Sevrier	200 €	200 €	200 €
Souvenir Français	200 €	200 €	200 €
Presqu'île de l'imaginaire	0	500 €	0
	10 900 €	10 400 €	11 950 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

- ✓ **APPROUVE à l'unanimité le montant des subventions allouées aux associations dunoises.**
- ✓ **La somme votée sera inscrite au budget primitif 2024.**

D20240307

**DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE  
 HAUTE-SAVOIE POUR L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DEPARTEMENTAL  
 AU TITRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE-REAJUSTEMENT ENVELOPPE TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux :

- De rénovation, et de mises aux normes sont à effectuer dans les bâtiments extérieurs et intérieurs du camping municipal « Les Champs Fleuris » de DUINGT.

Plusieurs devis ont été reçus ci-dessous :

<b><u>TRAVAUX :</u></b>		<b>590 285.00 €</b>
	<b>Sous-Total supplément travaux</b>	<b>290 285.00 €</b>
	<b>MONTANT TOTAL TRAVAUX TTC</b>	<b>290 285.00 €</b>
	<b>MONTANT TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>348 342.00 €</b>

Le financement total des opérations serait donc le suivant :

- **Coût supplémentaire du projet : 290 285.00 € HT /348 342.00 € TTC**

Afin de financer le supplément de ces différents travaux d'aménagement d'amélioration énergétique, Monsieur le Maire souhaite demander une subvention à hauteur de 50 % :

- Soit un montant total de **145 142.50 €**, dans le cadre du contrat départemental d'accompagnement financier département au titre de la politique touristique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 145 142.50 € auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour l'accompagnement financier au titre de la politique touristique, pour les opérations susvisées.**
- **MANDATE le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**

**COMMUNE DE DUINGT**  
**Procès-verbal**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

D20240308

**SUPPRESSION POSTE CHARGÉE D'ACCEUIL CATEGORIE HIERARCHIQUE C ADJOINT ADMINISTRATIF  
1ERE CLASSE EN  
CREATION POSTE CHARGÉE D'ACCEUIL CATEGORIE HIERARCHIQUE C ADJOINT ADMINISTRATIF  
2EME CLASSE**

Le Maire informe le Conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des hautes responsabilités et missions confiées sur le poste de chargée d'accueil de la commune de Duingt, aussi bien dans le volume de travail que dans la gestion et la rédaction des documents administratifs, techniques. Il convient donc de supprimer le poste de chargée d'accueil 1<sup>ère</sup> classe (catégorie hiérarchique C), initialement inscrit dans le tableau des emplois et de créer l'emploi de chargée d'accueil en tant que qu'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie hiérarchique C).

Le Maire propose au Conseil municipal :

- ✓ **La suppression de l'emploi permanent de chargée d'accueil à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) et,**
- ✓ **La création d'un emploi permanent de chargée d'accueil à temps complet au grade de d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie c à compter du 17/05/2024.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE**

- ***D'ADOPTER la proposition du Maire,***
- ***DE MODIFIER comme suit le tableau des emplois :***

<b>SECRETARIAT DE MAIRIE</b>					
<b>EMPLOI</b>	<b>GRADE(S) ASSOCIE(S)</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
Chargée d'accueil	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	TC
Chargée d'accueil	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1	TC

- ***D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.***

**COMMUNE DE DUINGT**  
**Procès-verbal**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

D20240309

<b>MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE</b>
---

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, **VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3,

**Considérant** qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Ces effectifs sont recensés dans un tableau des emplois communaux qui évoluent au fur et à mesure des différentes délibérations de création ou de modification des différents postes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'établir un tableau des emplois permanents pour la collectivité, document légal obligatoire au vu des articles L2121-29, L2313-1, R2313-3 du CGCT et de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

***Ci-après le tableau des emplois permanents :***

GRADE	EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL	TYPE D'EMPLOI
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE : 2</b>			
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie B	Secrétaire de Mairie	Temps complet	PERMANENT Contractuel
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C	Chargée de l'accueil, urbanisme, état civil, élections	Temps complet	PERMANENT Titulaire
<b>FILIERE TECHNIQUE : 7</b>			
Agent de maîtrise principal Catégorie C	Responsable de l'équipe technique Voirie, espaces verts Bâtiment, sanitaires	Temps complet	PERMANENT Titulaire
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C	Adjoint du Responsable des services techniques	Temps non complet 50 %	PERMANENT Titulaire
Adjoint technique Catégorie C	Agent d'entretien espaces verts, voirie, sanitaires	Temps complet	SAISONNIER 6 MOIS Contractuel
Adjoint technique Catégorie	Surveillant et sauveteur aquatique	Temps complet	SAISONNIER 2 MOIS Contractuel
Adjoint technique territorial Catégorie C	Agent d'entretien des locaux de la Mairie et de l'Ecole primaire, salles Communales	Temps non complet 14.29 %	PERMANENT Contractuel

**COMMUNE DE DUINGT**  
**Procès-verbal**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

Adjoint technique Territorial Catégorie C	Agent de surveillance de la voie publique	Temps complet	SAISONNIER 4 MOIS Contractuel
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE : 2</b>			
ATSEM principal de 1ère classe Catégorie C	ATSEM Ecole maternelle, entretien des locaux	Temps complet	PERMANENT Titulaire
ATSEM Catégorie C	ATSEM Ecole maternelle, entretien des locaux	Temps complet	PERMANENT Contractuel Remplacement agent titulaire en disponibilité
<b>TOTAL : 7 agents permanents et 4 saisonniers</b>			

Après avoir délibéré le Conseil municipal,

- **ACCEPTÉ** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **ADOPTÉ** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacances de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements,

**D20240310**

**DEMANDE DE SUBVENTION auprès de l'agence de l'eau de la région AUVERGNE RHONE ALPES  
pour les Travaux de  
Désimperméabilisation de la cour**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de désimperméabilisation de la cour d'école vont être lancés.

Un cout estimatif a été établi il serait de 352 800.00 € HT / 423 360 € TTC.

La subvention estimée et attendue est :

- **de 100.00 €/m<sup>2</sup>, la surface étant de 1 316 m<sup>2</sup>, soit 131 600.00 €.**

La part financière à la charge de la commune envisagée s'élèverait donc à 221 200.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention, auprès de l'agence de l'eau de la Région AUVERGNE RHONES ALPES ;**
- **Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.**

**COMMUNE DE DUINGT**  
**Procès-verbal**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

D20240311

**APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR  
L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES**

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,  
Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,  
Vue la Loi sur la consommation n°2014-344 du 17 mars 2014,  
Vue la délibération du SYANE en date du 21 septembre 2016,  
Vue la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,  
Considérant qu'il est dans l'intérêt de **la commune de DUINGT** d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres,  
Considérant que le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : - **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 septembre 2016.

Article 2 : - **Accepte** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 8-2.

Article 3 : - **Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés

Article 4 : - **Autorise** Monsieur Le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 5 : - **Autorise** Monsieur Le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique ou des fournisseurs actuels du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de comptage et d'estimation nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

D20240312

**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT pour les Travaux de  
Désimperméabilisation de la cour**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de désimperméabilisation de la cour d'école vont être lancés.

Un cout estimatif a été établit il serait de 352 800.00 € HT / 423 360 € TTC.

La subvention attendue est :

➤ **Fonds vert, pour un montant de 88 200.00 €, .**

La part financière à la charge de la commune envisagée s'élèverait donc à 264 600.00 €. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention FONDS VERT. auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.**
- **Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.**

**COMMUNE DE DUINGT**  
**Procès-verbal**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

D20240313

**AIDE PONCTUELLE A UN HABITANT « FRAIS DE DEPLACEMENT »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur la proposition du C.C.A.S.de la commune qui s'est réuni le 21 Mars 2024, il a été décidé d'aider financièrement un habitant de la commune qui a des difficultés financières et ne peut pas régler les frais de carburant. Il s'agit des factures d'essence pour 3 ravitaillements pour un montant d'environ 90.00 €, soit un montant total de 270.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la participation financière de la commune pour cette personne pour un montant de 270.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Accepte** à l'unanimité d'octroyer une aide financière à la participation de ses frais de carburant pour cet habitant.

La séance est levée à 22 H 30

**Le Maire,**  
**Marc ROLLIN**

*Le registre des délibérations est consultable en Mairie.*

